

DEPARTEMENT
des VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
GOLBEY

Commune
D'UXEGNEY

**COMPTE-RENDU
DE LA SEANCE DU C.C.A.S. D'UXEGNEY
Du VENDREDI 20 OCTOBRE 2017**

L'an deux mil dix-sept, le vendredi vingt octobre à vingt heures trente minutes, le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie d'UXEGNEY, en séance publique, sous la présidence de M. Walter BLOND.

ETAIENT PRESENTS (10) :

Mmes GASPARD - POUSSARDIN – SCHERMANN – THOMAS - VOINCHET.
Et Mrs BLOND – CLAULIN – DEMANGE – DEPRUGNEY – MINIER.

ETAIENT EXCUSES (6) :

Mmes MARCHAL (pouvoir à Mme POUSSARDIN) – POURCHOT et Mrs CLAUDEL (pouvoir à M. DEPRUGNEY) – FOCKY – SOLTYS – WONNER.

ETAIT ABSENT (1)

Mme LANGLOIS.

Mme Evelyne SCHERMANN a été nommée secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, la décision suivante a été prise au cours de la séance :

13/17 DEMANDE AIDE FINANCIERE – AMENAGEMENT D'UN VEHICULE :

Monsieur le vice-président donne lecture au conseil d'administration de la demande d'aide financière adressée par [REDACTED] domicilié [REDACTED] [REDACTED] à Uxegney pour l'aménagement d'un véhicule pour le transport de [REDACTED] [REDACTED]

Monsieur le vice-président précise que [REDACTED] lui a présenté un dossier de demande de prise en charge pour cet aménagement d'un montant de 10 022.50 € TTC.

Après déduction de la prestation de compensation de 5 000 € le montant restant à la charge du bénéficiaire est de 5 022.50 €.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil d'Administration, **à l'unanimité**,

DECIDE d'attribuer une aide financière représentant 10 % du coût de l'aménagement, soit une somme de 502.25 €

DIT que la dépense sera mandatée à l'article 6568 de la section de fonctionnement du budget 2017.

14/17 DEMANDE D'AIDE EXCEPTIONNELLE – PARTICIPATION FRAIS DE TRANSPORT

Monsieur le Vice-Président fait part aux membres du Conseil d'Administration de la demande émanant de Madame MULOT assistante sociale, en faveur de [REDACTED] demeurant à Uxegney – [REDACTED] - sollicitant une aide exceptionnelle pour l'achat d'un billet de train lui permettant ainsi de se rendre sur son lieu de travail d'une valeur de 75.00 €.

En effet, [REDACTED] est actuellement au RSA et il a signé un CDD pour une durée de 3 ans au ministère des armées à Paris à compter du 01 novembre prochain. Il sera loger au foyer des jeunes travailleurs et Mme MULOT se charge de trouver le financement nécessaire pour le montant de son loyer. Aussi une aide financière exceptionnelle est demandée afin de permettre à [REDACTED] d'acheter son billet de train.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil d'Administration, **à l'unanimité.**

DECIDE de ne pas donner une suite favorable à cette requête.



SOLLICITE un complément d'information auprès de Mme MULOT et souhaite que cette délibération soit revue plus tard au vu des renseignements complémentaires.

L'ordre du jour étant **épuisé et aucune autre question n'étant soulevée, le vice-président lève la séance à 22h10.**

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Le présent procès-verbal a été affiché à la porte de la mairie le **23 octobre 2017.**

Le vice-président,
Walter BLOND

A UXEGNEY, le 23 Octobre 2017

Le vice-Président,
Walter BLOND

